



Programme de formation

Module Complémentaire Chef d'équipe des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP 2)

Objectifs :

Acquérir les connaissances techniques et managériales nécessaires à la gestion d'une équipe sécurité en ERP et IGH

Connaître les techniques de mise en sécurité des occupants, d'évacuation d'un ERP et d'un IGH, et les techniques de lutte contre l'incendie. Savoir anticiper sur les situations pouvant générer des risques

Savoir détecter des situations d'actes de malveillance

Etre capable de réagir efficacement face à un incident ou un début d'incendie, conformément à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié

Public concerné et prérequis :

Ces dispositions concernent les sous-officiers des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale titulaires de l'unité de valeur PRV 1 ou AP 1 ou du certificat de prévention, délivrés par le ministère de l'intérieur, conformément aux paragraphes 1 et 2 de l'article 5 du présent arrêté.

Qualification des intervenants :

Préventionnistes, Chefs de service SSIAP 3, Moniteurs de secourisme

Moyens pédagogiques et techniques :

Supports vidéo, Livre SSIAP2, autres supports de cours, moyens techniques sécurité incendie, SSI, mannequins d'entraînement

Programme :

Programme conforme à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié

PARTIE 2 : Manipulation du Système de Sécurité Incendie

- Séquence 1 : Système de Détection Incendie
- Séquence 2 : Système de Mise en Sécurité Incendie

PARTIE 3 : Hygiène et Sécurité en matière de Sécurité Incendie

- Séquence 1 : Réglementation Code du Travail

PARTIE 4 : Chef du Poste Central de Sécurité en situation de crise

- Séquence 1 : Gestion du Poste Central de Sécurité
- Séquence 2 : Conseils techniques aux services de secours



Programme de formation

Module Complémentaire Chef d'équipe des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP 2)

Délais moyens pour accéder à la formation :

CPF : inscription via le site ou application 15 jours avant le début de la formation

AIF : devis sur Kairos nous contacter - Délai 15 jours minimum pour étude du dossier Pole Emploi

Formation via financement entreprises ou OPCO : Pas de délai spécifique

Financement Personnel : pas de délai spécifique

Conditions administratives et financières :

Convention bilatérale de formation

Lieu :

Voir le planning ou nous consulter

Tarif :

Nous consulter